

SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'OIT

Distribution:
[Lien vers le document](#)

SU/AGM/2023/1/D.1
2 février 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE PREMIÈRE SESSION

2 février 2023

La première session de l'Assemblée générale annuelle du Syndicat du personnel de l'OIT se tiendra le **jeudi 2 février 2023 à 13h30 dans la salle V (R.3 Sud)**.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Élection du Président de l'Assemblée générale.
2. Adoption de l'ordre du jour (SU/AGM/2023/1/D.1).
3. Discussion sur le projet de programme et de stratégie du Syndicat pour l'année 2023 (SU/AGM/2023/1/D.2).
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2023 (SU/AGM/2023/1/D.3).
5. Divers.

Les membres du Syndicat qui souhaitent soumettre un projet de résolution¹ devront le faire parvenir au Secrétariat du Syndicat (bureau 6-016) le plus rapidement possible et, au plus tard, **le mardi 31 janvier 2023 à 13 heures, de préférence en français, en anglais et en espagnol.**

¹ "... **seules les questions inscrites à l'ordre du jour** et portées à la connaissance des membres ... **peuvent faire l'objet de décision ...**" (Article 17 c) des Statuts du Syndicat). "Les projets de résolution soumis à l'Assemblée générale doivent parvenir au Secrétaire du Comité en temps voulu pour pouvoir être distribués aux membres du Syndicat **au moins 48 heures avant la réunion**". (Article 18 a) des Statuts du Syndicat).